

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2020/n° 64/5.3/27-07/32

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	28

Date de la convocation : 20-07-2020

Date de l'affichage : 21-07-2020

OBJET :

**DESIGNATION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION COMMUNALE
DES IMPOTS**

- rapporteur : Le Maire

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt,

Le VINGT SEPT JUILLET A 17 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle Flamingo, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Arnaud FOUREL, Jean Claude CAMPOS, Véronique BONVICINI, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Michel AUSSANNAIRE, Cédric BONATO, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS.

Absent : Stéphane PIGNAN

Absents ayant donné procuration :

Josiane ROSIER à Régis VIANET

Gilles TRAUJLET à Michel LEBLANC

Maryline POUGENC à Joachim RAMS

Secrétaire de séance : Michèle PALLARES

Il est porté à la connaissance du Conseil que l'article 1650-1 du Code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants. Le mandat de cette commission est de durée identique à celle du mandat du Conseil municipal.

Son rôle en matière de fiscalité directe locale est principalement :

- de dresser, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du CGI), détermine la surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI), et participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du même code)
- d'aider à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510)
- de formuler des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R198-3 du Livre des procédures fiscales)
- d'émettre un avis sur les nouvelles valeurs locatives qui lui sont présentées
- de prendre une décision en ce qui concerne les données révisées proposées par les services fiscaux.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française,
- être âgés de 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits au rôle des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Hôtel de Ville - Place St Louis – BP n° 23

30220 AIGUES MORTES

Tel. 04.66.73.90.90.

Fax : 04.66.53.86.09

Par ailleurs, un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune. La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux doit avoir lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Cette désignation doit être effectuée sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions énoncées, dressée par le Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil de soumettre au Directeur des services fiscaux, pour désignation des 8 commissaires titulaires et des 8 commissaires suppléants, la liste de 20 contribuables de la commune

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
ROSIER Jacques	CAIRE Didier – HORS COMMUNE
VICTORIA Auguste	GROUL Christian
BREZUN Stéphanie – HORS COMMUNE	FRANCOIS Nicole
AIME Gisèle	MORARDET Anne Marie
FRANCOIS Yves	DELMAS Guy
ROUTIER Robert	BASCHIOU Jean Claude
Véronique BONVICINI	CAMPOS Jean Claude
SOLEYROL Jeanine	BAILLIEU Alain
LAURIE Claude	URBE André
CLAUDEL Noémie	SABATIER Nicole

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

Pour : 23

Abstentions : 5 : C. BONATO, O. BERTRAND, J. RAMS (pro. M. POUGENC), C. VANDERBISTE

- accepte cette proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean



The seal is circular with a blue border containing the text 'MAIRIE D'AIGUES-MORTES' at the top and 'Gard' at the bottom. In the center, there is a figure holding a scale and a sword. A large, stylized signature in blue ink is written over the seal.